CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025 A 20 h 00

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 20 h 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LAURET, à la salle d'honneur de la mairie de Montolieu.

Etaient présents :
Cécile AGASSE, Aurélie BARBERO, Antoine CASAS-HARILLO, Laure ESCARÉ, Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY, Jamel GHARBI, Bernard LAURET, Valérie MONRAISIN, Éric OLIVIER, Jean-Luc OLIVIER, Jacques SAFONT, Céline SALA.

Etaient absents :
Vincent PICQUE, procuration à Bernard LAURET
Magalie BOST- BERGÉ procuration à Aurélie BARBERO

La séance est ouverte à 20 h 00

Secrétariat de séance

Laure ESCARÉ propose d'assurer le secrétariat de la séance.

La proposition est retenue par 13 voix pour et une abstention.

Ordre du jour
- Approbation PV du 27 mars
- convention d'hébergement pour l'installation d'équipement dans le cadre du déploiement du réseau basse fréquence
- attribution de compensation 2025
- examen et vote du budget général et des budgets annexes

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 27 MARS 2025

Le procès-verbal a été communiqué avec la convocation au présent conseil.
Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY demande les corrections suivantes :

- Elle a voté contre le compte financier du CCAS et indiqué que quand on avait pour 3000 euros de budget, on se devait de faire 3000 euros d'action sociale
- Lors du vote des subventions, elle indique que les personnes qui ont voté contre pour l'association Adèle, n'ont pas voté contre l'attribution de la subvention, mais souhaitaient augmenter cette dernière.

Ces corrections étant notées, le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025

CONVENTION D'HEBERGEMENT POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DU RESEAU BASSE FREQUENCE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement d'un réseau bas débit sur le département de l'Aude, il y aurait lieu de signer une convention d'hébergement avec le Syndicat Audois D'Energies et du Numérique (SYADEN). Le relais concerné se situe au lieu-dit « Montpertus ».
Cette convention a pour objet de définir les conditions

dans lesquelles le SYADEN est autorisé à :

- Occuper le domaine public de la commune,

- Accueillir et faire exploiter la station par un opérateur d'infrastructures,

- Accueillir sur le site les équipements techniques, ceci aux fins de limiter le nombre de stations de transmission Internet et de préserver l'intégrité du paysage.

Le projet de convention a été envoyé avec la convocation au présent conseil

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation pour le maire de signer la convention d'hébergement avec le SYADEN pour le terrain situé au lieu-dit « Montpertus ».

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025

La CLECT s'est réunie le 25 mars 2025 et a approuvé le rapport relatif à la modification des attributions de compensation dans le cadre de :
- la revalorisation de la compensation du transfert de taux mis en œuvre suite à l'adoption du Pacte Fiscal et Financier ;
- la participation des communes aux investissements portés en 2024 par Carcassonne Agglo sur la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.
Le rapport de la CLECT a été transmis en complément de la convocation au présent conseil.
Il est proposé au conseil de valider l'attribution de compensation suivant les modalités ci-dessous :

ACF 2025
134 360 €

Le conseil vote à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation

BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

Laure ESCARÉ présente les documents qui sont remis en séance

Pour la section de fonctionnement

Pour ce qui est du fonctionnement, par rapport à la présentation a été intégré en recette, le montant exact de l'attribution de compensation versée par Carcassonne Agglo.
Par ailleurs une enveloppe de 4 000 € au titre de la contribution au CDG11 a été transférée du chapitre 011, charges à caractère général, au chapitre 012, frais de personnel

Pour rappel, les éléments communiqués lors de la présentation du 27 mars sont les suivants :
- les dotations sont les montants exacts communiqués par l'État.
- Contact pris avec le comptable du trésor, l'opération de rénovation énergétique du logement au-dessus de l'école primaire est sorti du fonctionnement, pour passer en investissement (ce qui permet de récupérer la TVA sur les travaux)
- Ces deux éléments permettent de dégager un virement de la section de fonctionnement, vers celle d'investissement pour un montant de 55 347,10 €.
- Une dotation aux amortissements est positionnée pour 1500 euros en 681, en contrepartie on trouve la recette correspondante dans la section d'investissement. Comme expliqué le 27 mars dernier cet amortissement concerne la subvention d'investissement de 7 500 € versée en 2024 pour les travaux au musée Cérès Franco, elle s'amortit sur 5 ans. Chaque subvention d'investissement accordée (une en 2025 de 7000 € et autant en 2026) fera ainsi l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

- Comme en 2024 la commune devra prendre en charge des admissions en non-valeur (créances non recouvrées et non recouvrable) et un provisionnement pour les CET des employés communaux.

011 Charges à caractère général	**328 412,66 €**	**013** Atténuations de charges	**30 000,00 €**
012 Charges de personnel et frais assimilés	**543 450,00 €**	**70** Produits de service, du domaine et vente divers	**71 989,00 €**
014 Atténuations de produits	**0,00 €**	**73** Impôts et taxes	**685 520,50 €**
65 Autres charges de gestion courante	**127 183,90 €**	**74** Dotations et participations	**156 907,00 €**
66 Charges financières	**28 486,63 €**	**75** Autres produits de gestion courante	**119 760,00 €**
67 Charges exceptionnelles	**0,00 €**	**77** Produits exceptionnels	**33 850,00 €**
Dépenses Réelles Prévues 2025	**1 027 533,19 €**	Recettes Réelles Prévues 2025	**1 098 026,50 €**
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	**1 500,00 €**	**042** Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	**7 370,00 €**	**002** Excédent antérieur reporté de fonctionnement	**0,00 €**
023 Virement à la section d'investissement	**55 347,10 €**		
002 Déficit antérieur reporté fonctionnement	**6 276,21 €**		
Total opération d'ordre	**70 493,31 €**	Total opération d'ordre	**6 588 159,00 €**
Total des dépenses 2025	**1 098 026,50 €**	Total des recettes 2025	**1 098 026,50 €**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 098 026,50 euros. Les dépenses sont composées pour 1 027 533,19 euros de dépenses dites réelles et 70 493,31 euros de dépenses pour ordre : transfert entre section, provisions, virement à la section d'investissement, et reprise du déficit antérieur. Le détail par compte figure dans les documents remis en séance.

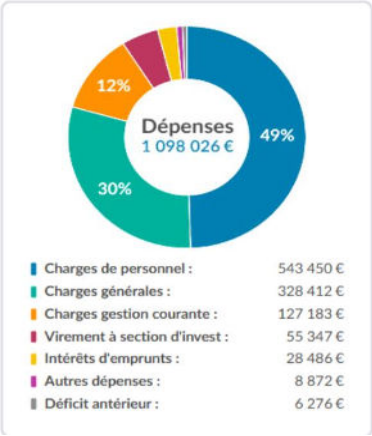

Le poste charges de personnels et frais assimilés représente 49 % du budget devant les charges à caractère général avec 30 %. Un rattrapage de prime due sur 4 ans entraine un surcoût, en partie temporaire, et on note aussi l'impact de l'augmentation du taux de la CNRACL.

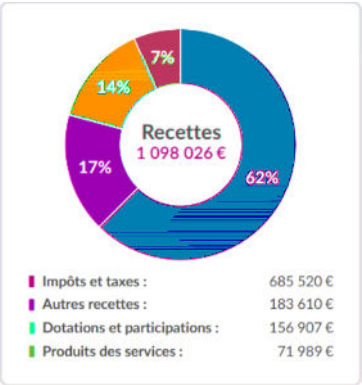

Côté recettes, les impôts et taxes représentent 62 % du budget, devant les dotations et participations, et les autres produits de gestion courante (dont les loyers représentent la quasi-totalité)

Laure ESCARÉ précise que :

- Le chapitre 013-atténuation de charge concerne les remboursements de la caisse primaire et des assurances pour les agents malades
- Le chapitre 70 comprend notamment les recettes de la piscine
- Le chapitre 75 correspond au montant des loyers reçus principalement au titre du parc social

Le détail des recettes figure dans les documents remis

La section d'investissement

Concernant les investissements, ils s'équilibrent à 951 289,94 euros.
A été sortie la participation communale à l'extension d'un réseau électrique dans le cadre d'une opération d'urbanisme pour un particulier. Cette participation n'est plus demandée depuis septembre 2023 (article 27 de la loi « énergie renouvelable »)

Les opérations proposées sont les mêmes que lors de la présentation au conseil du 27 mars.

Dépenses d' Investissement		Recettes d' Investissement	
020 Immobilisations incorporelles	**15 618,00 €**	**10** Dotations, fonds divers et réserves	**223 901,63 €**
16 Emprunts et dettes assimilées	**82 025,75 €**	**16** Emprunts et dettes assimilées	**101 708,26 €**
204 Subvention d'équipement versées	**21 754,00 €**	**13** Subventions d'investissement	**568 832,95 €**
21 Immobilisations corporelles	**602 226,37 €**		
Dépenses Réelles Prévues 2025	**721 624,12 €**	Recettes Réelles Prévues 2025	**894 442,84 €**
001 Solde d'éxecution d'investissement reporté	**229 665,82 €**	**001** Excédent antérieur reporté d'investissement	**0,00 €**
040 Opérations d'ordres de transfert entre section	**0,00 €**	**040** Opérations d'ordres de transfert entre section	**1 500,00 €**
		041 Opérations patrimoniales	**0,00 €**
		024 Produits de cession d'immobilisations (recettes)	**0,00 €**
		021 Virement de la section de fonctionnement	**55 347,10 €**
Total opération d'ordre	**229 665,82 €**	Total opération d'ordre	**56 847,10 €**
Total des dépenses 2025	**951 289,94 €**	Total des recettes 2025	**951 289,94 €**

Le détail des opérations en dépense est précisé chapitre par chapitre.

Jean Luc OLIVIER remarque qu'il n'a pas été tenu compte de la demande d'achat d'un tracteur avec épareuse dont il avait été question lors de la présentation, alors qu'on maintient l'opération d'éclairage du stade qui est moins utile.
Bernard LAURET répond qu'il n'est pas question de revoir le budget pour inscrire une opération nécessitant un prêt alors que la commune est déjà suffisamment endettée comme cela a déjà été expliqué.
Laure ESCARÉ rappelle que le stade est utilisé presque toute la semaine et les week-ends, que l'hiver il est donc éclairé, et que le changement d'éclairage (passage en Led) vise à faire des économies d'énergie. Il est par ailleurs subventionné pour moitié en principe par le Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) , et que supprimer l'opération entrainera forcément la suppression de la recette correspondante, et déséquilibrera le budget. Le montant de cette opération ne permet pas de plus de dégager les sommes nécessaires à un achat.
Jean Luc OLIVIER estime que l'achat d'un tracteur avec épareuse est nécessaire et qu'on prive la commune de moyens.
Laure ESCARÉ précise qu'en l'absence de ce matériel, il est fait appel aux prestations de service de Carcassonne Agglo et d'un agriculteur.
La commune a investi entre 2022 et 2024 1,15 millions d'euros, et comme cela a déjà été précisé le 27 mars dernier, 78,6 % des travaux ont été couverts par des subventions et des ressources propres. Pour le reste la commune a procédé à des emprunts, notamment sur la dernière année, pour le PAVE et l'opération touchant le city stade et le désamiantage du toit de la piscine.
Elle rappelle que la capacité de désendettement de la commune est passée de 3,14 années en 2022 à 8.9 années en 2024.
Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY indique qu'il n'a jamais été discuté des opérations financières, notamment du PAVE.
Laure ESCARÉ répond que c'est inexact et rappelle que le coût du PAVE, son plan de financement, et l'appel au prêt ont fait l'objet de délibération en Conseil.

Propositions 2025 BP 2025	DÉJÀ REALISÉ AU 25/02/2025	Commentaires / observations
15 618,00 €		soliha 11298€ + GUENERET 4320
15 618,00 €		
82 025,75 €	17 498,08 €	
82 025,75 €		
7 000,00 €		SUBVENTION CERES FRANCO 2025
14 754,00 €	14 754,00 €	carca agglo gepu
21 754,00 €		
468,00 €		TERRAIN SAINT ROCH
31 789,20 €	3 600,00 €	amenagement paysager espace de loisir 28189,2 TTC + fin de mission city 3600 TTC
423 747,84 €	11 887,31 €	serra TF 10151,67+ travaux eglise TF 346241,26+ TAILLANDIER 2983,68 +SERRA 1325,40 MISSION BASE+ appt ecole 47100
0,00 €		
51 476,59 €	36 248,59 €	publication marche public piscine + RELIQUAT TOIT PISCINE 32855,59 + CLIM MAIRIE 2146,80€ +SOLDE CLIM MUSEE
13 094,40 €		EP TRAVAUX 13094,40
22 946,34 €		eclairage stade,
6 000,00 €	6 000,00 €	CLIM MUSEE
52 704,00 €		nefle 44917+ CACHE CONTENEUR 7787
602 226,37 €		
721 624,12 €		
0,00		
229 665,82 €		Déficit d'investissement reporté : contre-balancé par le compte de recettes d'investissement 1068
229 665,82 €		
229 665,82		
951 289,94 €		*Inscription Budgétaire le*

Pour ce qui est des recettes d'investissement, on note un bon retour sur la TVA (dotations fonds divers et réserve) pour 116 712 euros (notamment du fait des travaux du PAVE). Les subventions restant à recevoir pour cette opération sont réintégrées dans le chapitre 13, et un prêt d'équilibre est positionné correspondant à la part de la commune dans les travaux de l'église.

Le projet de budget s'établit donc à :

- 1 098 026,50 euros pour la section de fonctionnement (contre 1 159 916,55 en 2024)
- 951 289,94 euros pour la section d'investissement (contre 1 450 869,11 en 2024)

Point sur la fongibilité des crédits
La commune ayant adopté le référentiel M57, elle peut bénéficier de mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire et en particulier du principe de fongibilité des crédits.
A l'occasion du vote du budget, le conseil peut autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre pour l'exercice auquel il se rapporte.
Ces mouvements de crédits entre chapitre (dont sont exclus les dépenses de personnel et les dépenses pour ordre) ne peuvent excéder 7.5 % du budget primitif consolidé des décisions modificatives. Ce pourcentage peut être différent pour chacune des deux sections fonctionnement ou investissement.
Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY indique qu'elle est contre cette façon de fonctionner.
Laure ESCARÉ indique que cette souplesse, permet juste d'éviter de réunir le conseil pour une décision modificative du budget quand il manque des fonds dans un chapitre, alors qu'on en dispose dans un autre.
Laure ESCARÉ précise que ces virements doivent faire l'objet d'une décision expresse du maire, soumise à l'obligation de transmission au représentant de l'État, chargé du contrôle de légalité. Ils sont également transmis au comptable public, et le maire est tenu d'informer le conseil lors de sa plus proche séance.

Le conseil vote le budget général par 11 voix pour et 3 voix contre
Le conseil autorise le maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre pour l'exercice auquel il se rapporte dans la limite de 7.5 % du budget primitif consolidé des décisions modificatives, pour les deux sections par 12 voix pour et 2 contre

Vote des budgets annexes

Pour le CCAS

Le montant du budget s'établit à 3 622.01 €, aucun abondement n'est prévu pour le budget initial, un point sera fait en cours d'année au vu des dépenses présentées, si nécessaire.

Dépenses de Fonctionnement		
11 Charges à caractère général		**520,00 €**
	65134 Aides	2 002,01 €
	65733Subvention FUL Dépt	400,00 €
	65748 Subvention asso	700,00 €
65 Autres charges de gestion courante		**3 102,01 €**
Dépenses Réelles Prévues 2025		**3 622,01 €**
Total des dépenses 2025		**3 622,01 €**

Recettes de Fonctionnement	
74 Dotations et participations	**200,00 €**
Recettes Réelles Prévues 2025	**200,00 €**
002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement	**3 422,01 €**
Total d'opération d'ordre 2025	**3 422,01 €**
Total des recettes 2025	**3 622,01 €**

Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY interroge pour savoir comment sont choisies les associations pour lesquelles des subventions sont accordées.
Laure ESCARÉ précise que ce sont les associations qui en font la demande. Il est précisé que le CCAS fonctionne avec le secours catholique et la Croix rouge.
En effet une aide ponctuelle peut être donnée par la commune, mais quand il faut aider une personne sur le long terme, ces associations prennent le relais.

Le conseil vote le budget du CCAS par 12 voix pour, 1 contre et une abstention

Pour le groupe médical

Le montant du budget s'établit à 14 889,58 € pour le fonctionnement incluant le rattrapage par la

commune du déficit 2024 du fait de l'absence de participation d'une des communes voisines. Les recettes seront uniquement constituées de la dotation communale.
Les dépenses d'investissement s'établissement à 20 596,26 € dont les échéances de prêt pour 10 102,34 €

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
66 Charges financières	**2 379,94 €**	**74** Dotations et participations	**14 889,58 €**
Dépenses Réelles Prévues 2025	**2 379,94 €**	Recettes Réelles Prévues 2025	**14 889,58 €**
023 Virement vers la section Investissement	**10 493,92 €**	**002** Excédent antérieur reporté de fonctionnement 2024	**0,00 €**
002 Déficit antérieur 2024	**2 015,72 €**		
Dépenses d'opérations d'ordre 2025	**12 509,64 €**	Recettes d'opérations d'ordre 2025	**0,00 €**
Total des dépenses 2025	**14 889,58 €**	Total des recettes 2025	**14 889,58 €**
Dépenses d' Investissement		**Recettes d' Investissement**	
16 Remboursement d'emprunt	**10 493,92 €**	**10** Dotations, fonds divers et réserves	**10 102,34 €**
Dépenses Réelles Prévues 2025	**10 493,92 €**	Recettes Réelles Prévues 2025	**10 102,34 €**
001 Solde d'éxecution d'investissement reporté	**10 102,34 €**	**021** Virement depuis la section fonctionnement	**10 493,92 €**
Dépenses d'opérations d'ordre 2025	10 102,34 €	Recettes d'opérations d'ordre 2025	**10 493,92 €**
Total des dépenses 2025	**20 596,26 €**	Total des recettes 2025	**20 596,26 €**

Le conseil vote à l'unanimité le budget du groupe médical

Pour le lotissement

Le montant du budget s'établit à 507 736,14 en fonctionnement comme en investissement, en supposant la vente du terrain restant. Il est présenté pour ordre, un point sera fait en fin d'année pour dénouer les écritures et réintégrer le terrain non vendu dans les terrains communaux pour 2026.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
		70 Produits de services	**17 247,72 €**
		Recettes Réelles Prévues 2025	**17 247,72 €**
023 Virement vers la section Investissement	**179 200,14 €**	**002** Excédent antérieur reporté de fonctionnement	**161 952,42 €**
042 Opérations d'ordres de transfert entre sections	**328 536,00 €**	**042** Opérations d'ordres de transfert entre sections	**328 536,00 €**
043 Opérations d'ordres à l'intérieur de la section de fonctionn	**0,00 €**	**043** Opérations d'ordres à l'intérieur de la section de fo	**0,00 €**
Dépenses d'opérations d'ordre 2025	**507 736,14 €**	Recettes d'opérations d'ordre 2025	**490 488,42 €**
Total des dépenses 2025	**507 736,14 €**	Total des recettes 2025	**507 736,14 €**
Dépenses d' Investissement		**Recettes d' Investissement**	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	**328 536,00 €**	**040** Opérations d'ordre de transfert entre sections	**328 536,00 €**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**179 200,14 €**	**021** Virement de la section d'exploitation	**179 200,14 €**
Dépenses d'opérations d'ordre 2025	**507 736,14 €**	Recettes Réelles Prévues 2025	**507 736,14 €**
Total des dépenses 2025	**507 736,14 €**	Total des recettes 2025	**507 736,14 €**

Le conseil vote à l'unanimité le budget du lotissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56